



**REUNION DE LA SECTION INTERNATIONALE
TENUE A L'OCCASION DU CONGRES DE TOULOUSE
LE 6 NOVEMBRE 2009**

1°. MOTION

Il est d'usage lors du congrès que les commissions de travail de l'ACE préparent des motions destinées à être votées par l'assemblée du congrès.

La Section Internationale avait préparé la sienne. Celle-ci a été lue, commentée et corrigée lors de cette réunion.

Vous trouverez ci-dessous le texte définitif.

*« **Constatant** l'insuffisance de coordination des opérateurs français devant les avancées de la Common Law au plan international, l'ACE appelle l'Etat et les organisations professionnelles concernées (notamment le CNB, ORDRES, IFEJI, FONDATION POUR LE DROIT CONTINENTAL, IDEFIE.....) à agir ensemble afin que la France puisse, à l'instar d'autres pays, valoriser les mérites du droit continental, notamment du droit français et de ses praticiens.*

L'ACE revendique également pour les avocats français davantage de moyens pour exporter le droit continental, en termes de fiscalité et de structures.

*Fait à Toulouse,
Le 6 novembre 2009 »*

2°. SEMINAIRE FRANCO/ALGERIEN

Nos amis algériens de l'ACE-A étaient présents. Nous leur avons fait part de notre souhait d'organiser le prochain séminaire à Alger plutôt qu'à Tlemcen, ce dont nous sommes convenus mais la date a dû être changée et le séminaire se tiendra donc les **25 et 26 septembre à Alger**

Il est envisagé de faire deux parties : l'une vers les avocats et l'autre vers les chefs d'entreprise car nous souhaitons que des **chefs d'entreprise algériens participent et que les avocats français puissent venir avec leurs clients entreprises**. Il y aurait donc deux thématiques distinctes.

3°. L'ACTE D'AVOCAT

Michel Bénichou, présent à cette réunion et intervenant de la table ronde sur l'acte d'avocat demande à ce que **chacun fasse remonter, de ses propres expériences, là où il leur semblerait que la signature d'avocat serait un plus à l'international**.

Il indique que le CNB a besoin d'exemples concrets pour faire avancer cette évolution. C'est **important et urgent**, le débat est en cours au CNB

L'Acte authentique d'avocat n'existe pas en Europe. Si nous l'obtenons en France, deux pays suivraient, la Belgique et l'Italie car ils sont déjà demandeurs.

Le Parlement est en train de se prononcer pour l'acte authentique ou acte équivalent. L'enjeu au niveau européen est énorme.

**PROCHAINE REUNION
LE 2 DECEMBRE A 12H30 A L'ACE**